

Le respect

EDITO ■ Depuis toujours, les jeunes sont souvent accusés d'être mal élevés, de mépriser l'autorité et de n'avoir plus aucun respect pour leurs aînés. Cette idée de respect, unilatérale, liée à une morale imposée par le groupe social, n'est aujourd'hui plus opérationnelle. Le respect ne peut plus s'imposer ainsi. Il ne va pas de soi, s'il n'est pas réciproque. C'est pourquoi on parle de **respect mutuel**.

Tout le travail réalisé au collège de Montrouge (cf fiche pédagogique) aboutit à établir un Contrat de Respect Mutuel pour tous, adultes et élèves, au sein de l'établissement. Ainsi, tous les adultes, et plus particulièrement les enseignants, sont invités à s'interroger sur la qualité du regard qu'ils portent sur les enfants et sur les élèves. Comme le dit Jean-Marie Petitclerc¹, il nous faut apprendre à considérer le jeune « **non pas comme objet d'éducation mais comme sujet du processus éducatif** ». Respecter l'enfant, c'est accepter l'enfant différent, différent même de l'image qu'on se fait de lui. C'est essentiellement l'aider à trouver le sens de ce qu'il vit.

Chacun souhaite être respecté mais attend que l'autre commence. Seulement, la seule manière d'enseigner le respect, c'est la contagion de l'exemple et **si le respect est un droit pour tous il est d'abord un devoir pour l'éducateur**. Qui peut mesurer l'effet éducatif désastreux sur nos enfants du coup de boule de Zidane ou du crachat de Barthez, ces demi-dieux du stade offerts à l'adoration de la jeunesse. Il n'y a pas de solution à la violence sociale sans un engagement des citoyens, des adultes et des enfants pour le respect mutuel, pour la reconnaissance de l'autre dans son existence et sa différence. Le respect est d'abord l'affaire d'un choix personnel libre, signe d'une morale autonome, fondé sur le sentiment du bien, encouragé par l'exemplarité de ceux que l'on estime et auxquels on souhaiterait ressembler.

Dès lors il est possible de réfléchir avec les élèves, à partir de leurs comportements et leurs attitudes, ainsi que ceux des adultes, sur des notions comme la politesse, la civilité, l'acceptation de la différence, le parler avec égard, le soin du corps, l'obéissance aux règles justes, l'entretien de l'environnement, le fair-play, etc. Ce sont là des manifestations concrètes du respect. Il y a là, pour l'éducateur, des approches concrètes pour enseigner le respect mutuel et le proposer comme la valeur essentielle qui donne sens à la vie en société.

Vincent Roussel, responsable de la commission éducation

¹ Jean-Marie Petit Clerc, membre du comité de parrainage de la Coordination, connu pour son engagement au service de l'éducation et la prévention auprès des jeunes de banlieue, est responsable de la coordination des acteurs locaux au Ministère du Logement et de la Ville.

Élémentaire

Non à la violence, oui à l'entente

Sous l'impulsion de l'adjoint au maire de Montargis chargé des affaires scolaires, les sept écoles primaires de Montargis dans le Loiret ont travaillé sur la notion du respect pendant deux années consécutives.

Durant l'année scolaire 1999-2000, les enfants ont d'abord examiné la notion de respect de l'environnement, rassemblant les résultats de leur travail sous différentes formes (affiches, cahiers, dessins, petites expositions, etc.). Au cours de l'année, deux réunions de mise en commun ont rassemblé plusieurs délégués de chaque école, des enseignant-es et des représentant-es de la municipalité. Les enfants ont présenté leurs travaux et, pour donner un tour concret à leurs réflexions, ont demandé à la municipalité de bien vouloir installer dans les cours d'école des poubelles. Ils manifestaient ainsi leur désir d'apprendre à s'en servir et de ne plus jeter leurs papiers et leurs chewing-gums n'importe où, comme ils en avaient pris l'habitude.

Le choix a été fait de donner un aspect ludique à cette opération et, à la rentrée scolaire suivante, les élèves ont trouvé dans leur école des poubelles en forme de « Flipper le dauphin » ou de « Kermit la grenouille », leurs stars télévisuelles. Une campagne de propreté de l'école s'est développée autour du slogan : « Donnez leur vous-mêmes à manger » et, cette année-là, la cour de récréation est restée propre.

La deuxième année (2000-2001), le travail s'est poursuivi sur le thème du respect des personnes. Il devait aboutir à la mise au point d'une **"Charte des enfants des écoles de Montargis pour un meilleur cadre de vie et de respect des autres"**. A nouveau, deux réunions ont permis aux enfants de mettre en commun les engagements qu'ils souhaitaient voir figurer dans un texte d'engagement. Ils ont distingué des engagements propres à l'école, mais aussi des engagements pour les autres lieux. Par exemple : « je ne profite pas de la cantine pour me battre ; je ne repousse personne de mon groupe, je respecte la différence et je refuse le racisme, etc. »

Une fois le travail réalisé et avalisé par tous, la mairie de la commune a été sollicitée pour financer la réalisation d'une affiche avec cette charte et une illustration. Elle a accepté de le faire et chaque école a reçu un nombre d'affiches suffisant pour en mettre dans toutes les classes. Le maire et son adjoint se sont déplacés dans deux écoles pour rencontrer les enfants, les encourager à faire connaître ce travail et à le faire vivre en invitant tout le monde à signer cette charte qui se termine sur ces mots : « si nous nous engageons tous, nous vivrons mieux ensemble ». La presse s'est fait l'écho de cette opération ■

ÉCOLES JEAN MOULIN, ALBERT THIERRY, PAUL LANGEVIN, MAURICE MEUNIER, GÉNÉBRIER, LOUIS PASTEUR, GAMBETTA A MONTARGIS

En mars 2005, la directrice de l'école de Dammarie-sur-Loing, dans le Loiret, s'est adressée à l'association Non-Violence Actualité (NVA) pour intervenir dans les deux classes de l'école et travailler avec les élèves sur des notions utiles au « bien vivre ensemble. » L'une des classes regroupait tous les élèves du second cycle et l'autre, tous ceux du troisième cycle. La commande précise pour les plus grands était : aborder les notions de respect, de communication, d'acceptation de la différence et de coopération. Pour cela, nous ne disposions que de cinq séances, ce qui ne nécessitait pas l'autorisation préalable de l'inspecteur de l'éducation nationale. Nous étions deux intervenants.

Pour aborder la notion de respect, nous partons d'abord de l'affiche *Face à la violence, le respect*, éditée par l'association NVA. La réflexion est guidée de manière à aborder sept facettes de ce concept, avec des questions comme :

- Si on est en désaccord, le respect est-il possible ?
- Connaissez-vous des petits mots qui manifestent le respect et qui font plaisir ?
- Peut-on se faire respecter sans la violence ?
- Qu'est-ce qu'on doit respecter et pourquoi ?
- Que veut dire respecter l'autre ?
- Pouvez-vous décrire la personne qui est la plus différente de vous ?
- Le respect est un droit et un devoir pour qui ?
- Que pouvez-vous faire, quand on vous manque de respect ?

Chaque échange est résumé par une phrase écrite au tableau que les élèves recopient sur leur cahier d'éducation à la non-violence et à la paix.

Dans un second temps, l'un de nous raconte un événement qu'il a vécu : *« Cela se passait au printemps dernier. Il y avait une fête dans le quartier des Cités avec un pique-nique, des jeux et de la musique. Chacun avait apporté de quoi partager son casse-croûte, ses jeux et ses musiques préférées. Il y avait une bonne ambiance. Comme il y avait beaucoup d'enfants, j'avais apporté un gros paquet de bonbons et au moment du dessert, je les ai appelés pour qu'ils viennent se servir. Les enfants se sont alors tous précipités sur le paquet, se bousculant pour prendre les bonbons à pleines poignées. C'était à celui qui arriverait à en fourrer le plus possible dans ses poches, chacun pour soi. Il y a eu quelques coups de pieds et coups de poings car ceux qui avaient été bousculés étaient fâchés contre ceux qui avaient eu si peu d'égards pour eux. Les enfants se sont ensuite éparpillés comme une volée de moineaux et, au moment de ranger, nous avons dû ramasser tous les papiers qui avaient été jetés sur le sol et consoler une petite fille qui avait très mal au ventre d'avoir trop mangé de bonbons. »*

Après un rapide échange avec les élèves sur différents aspects du non-respect manifesté, nous leur posons malicieusement la question : « Vous-mêmes, vous n'auriez pas agi ainsi, n'est-ce pas ? » et eux de répondre en chœur : « Nooooo ». « Eh bien ! Nous allons voir si cela est vrai. Nous avons apporté pour chacun un petit cadeau. » Nous renversons le contenu d'un sac poubelle sur la table et une quarantaine de jolis polyèdres, fabriqués en origami avec des papiers de toutes sortes de couleurs chatoyantes, apparaissent devant les yeux émerveillés des enfants. Aucun n'est pareil. Nous en montrons quelques-uns en les nommant et en donnant quelques explications mathématiques : le cube qui a 6 faces, 8 sommets et 12 arêtes, le tétraèdre régulier, l'octaèdre, le dodécaèdre et l'icosaèdre qui forment les cinq solides de Platon, etc. Nous avons prévu un nombre de polyèdres supérieur au nombre des élèves pour que le dernier élève qui viendra prendre un objet puisse avoir encore un choix à faire et n'ait pas un sentiment de frustration.

Un objet en papier est un objet fragile. Il est facile de faire un lien avec l'échange précédent. Le respect est ce qui permet de prendre soin de soi, des autres personnes ou de l'environnement. Il faut prendre des précautions comme pour ces objets en papier, afin de ne pas écraser ou détruire, avec des maladresses ou des mauvaises intentions.

Les enfants sont invités à venir, les uns après les autres, pour les contempler, les prendre dans les mains délicatement, les reposer et repérer ceux qu'ils aimeraient bien avoir. Mais comment faire pour ne pas ressembler aux enfants du récit précédent ? Les élèves vont proposer et mettre en œuvre des solutions. Ils conviennent aisément qu'il faut venir l'un après l'autre prendre un objet et, pour l'ordre de passage, la classe choisit la technique du tirage au sort : chacun écrit son nom sur un bout de papier et le met dans une casquette. Un élève tire un papier, un autre énonce lit le nom tiré et l'élève nommé vient choisir un objet de papier, etc. Ce jour-là, les élèves ont choisi de donner la priorité aux plus jeunes : chacun a écrit son nom et sa date de naissance sur un papier et un groupe de trois enfants les ont classés dans l'ordre voulu du plus jeune au plus âgé. D'autres classes pourront certainement imaginer d'autres procédures, mais il est important de faire prendre conscience aux élèves qu'en choisissant une règle, acceptée par tous, et, en la respectant, on évite souvent bien des violences.

Quand il reste un peu de temps, on peut terminer la séance en apprenant aux élèves à construire un cube en partant de six feuilles de papier préalablement découpées en six carrés de mêmes dimensions. ■

VINCENT ROUSSEL, RESPONSABLE DE LA COMMISSION EDUCATION

Le fair-play ou l'apprentissage du respect dans le sport

Le fair-play, expression d'origine anglaise, désigne couramment une conduite claire, franche et honnête dans un jeu et dans toutes circonstances. Utilisé dans le monde du sport, cette notion recouvre le respect de l'adversaire, des règles, des décisions de l'arbitre, du public et de l'esprit du jeu, mais aussi la loyauté, la maîtrise de soi, la dignité dans la victoire comme dans la défaite.

Ce terme, employé en France dès 1856, constitue une pièce essentielle des « valeurs du sport ». C'est d'abord dans le sport individuel que ces attitudes furent saluées par les Grecs anciens. Actuellement, la notion de fair-play est utilisée le plus souvent dans les sports collectifs.

- Lorsque Pierre de Coubertin restaure les jeux olympiques modernes, la charte olympique précise entre autre : « le sport est un moyen d'éducation permettant de bâtir un monde pacifique, sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle ».

Les fédérations oeuvrant en milieu scolaire (UNSS, FNSU, UFOLEP) et les fédérations agréées, qui ont en charge « l'éducation des jeunes » à travers le sport, engagent leurs pratiquants à appliquer « le code du sportif », qui a été élaboré lors du forum « l'esprit sportif et les jeunes », organisé par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (AFSVFP) en 1991.

En 1995, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a adopté 7 règles que « tout sportif, débutant ou champion s'engage » à respecter. Il s'engage à :

1. se conformer aux règles du jeu
2. respecter les décisions de l'arbitre
3. respecter adversaires et partenaire
4. refuser toute forme de violence et de tricherie
5. être maître de soi en toute circonstances
6. être loyal dans le sport et dans la vie
7. être exemplaire, généreux et tolérant

Les IRIS DU SPORT, prix nationaux du Fair-

play, sont remis chaque année à des personnes ayant montré toutes les qualités énoncées dans la charte ou le code du sportif. Cette remise des prix, malgré son importance, est très peu médiatisée.

A l'époque de la professionnalisation, le sport est devenu un enjeu politique et économique. On valorise essentiellement les résultats, sans parler des comportements qui, loin des notions de fairplay, deviennent souvent des contre exemples pour les jeunes.

Un joueur qui se concentre sur son jeu dans le respect des règles est bien plus efficace que celui qui est violent et qui triche. Les enseignants, dirigeants et les parents dès lors qu'ils valorisent ce « Fair-play » mesurent très vite cette efficacité dans le comportement des joueurs, des enfants et même dans les résultats sportifs.

DENISE DUBOIS-PORCHET, ENSEIGNANTE EPS, MEMBRE DE LA COMMISSION ÉDUCATION

Analyse

Définir le respect

Quand on cherche à définir la notion de respect, on est attentif aux expressions qui utilisent le mot, soit pour réprover un acte qui a choqué, soit pour invité, dans un souci éducatif, à un type de comportement qui porte attention aux êtres et aux choses : « il faut respecter la pelouse, l'environnement, ses parents, son maître, les personnes, les oiseaux, les baleines, les animaux, ses habits, son propre corps, les passages pour piétons, les règles et les lois, etc. » Les expressions cachent parfois des notions différentes de celle de respect, ce qui introduit de la confusion dans la compréhension du concept. Quand on entend « il faut savoir se faire respecter », il faut comprendre « il faut savoir se faire craindre », « respecter ses parents » signifie souvent « obéir à ses parents », « respecter la loi » veut dire « se soumettre à la loi », « respecter son corps » signifie « prendre soin de son corps », etc. Le respect ne peut être réduit à la politesse, aux civilités, à l'obéissance, à la soumission ni au soin, même si ce sont là différentes manifestations du respect. On peut obliger quelqu'un à être poli, à obéir, mais on ne peut pas obliger quelqu'un à avoir du respect.

Si nous nous tournons du côté de l'étymologie, nous avons une racine « spect » que nous trouvons dans le mot « spectacle » et qui vient du verbe latin *spectare* qui veut dire regarder. Le spectacle est ce qui se donne à regarder. Dans le mot respect, il y a également le préfixe d'origine latine *re* qui signifie « de nouveau ». Le respect serait imagé par le geste de regarder « deux fois », c'est-à-dire regarder mieux, plus attentivement, regarder avec attention, considération, reconnaissance, égard.

Un autre éclairage de la notion de respect peut être apporté à

partir de l'examen de l'antonyme qui lui est généralement attribué, à savoir le mot « mépris. » Dans un sens ancien, le mépris indique un prix inférieur à la valeur réelle. Si je méprise une personne, d'une certaine manière, je lui donne moins de valeur que celle que je me donne. Le respect c'est, à contrario, lui attribuer une égale valeur. Nous retrouvons ainsi la règle d'or qui est inscrite au cœur de toutes les sagesse, de tous les grands courants religieux, reprise par beaucoup de philosophes et qui s'exprime ainsi : « Aime tous les Hommes comme toi-même. Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse à toi-même ».

Le respect au sens éthique est entendu comme attention, considération a priori et accueil inconditionnel de la condition humaine en toute personne, sans distinction aucune de culture, d'âge, de religion, de sexe, ni de tout autre caractère discriminatoire. Le respect s'applique aux personnes. Elle ne saurait être confondue avec la tolérance qui ne s'applique qu'aux comportements, aux conduites et aux pratiques. Le respect des personnes doit être inconditionnel, mais la tolérance à l'égard des comportements ne saurait l'être quand ils se traduisent en violences physiques, verbales, psychologiques ou même institutionnelles. Le respect m'invite à l'action quand la dignité humaine est bafouée dans ma personne ou dans celle des autres, mais mon action ne peut utiliser les moyens de la violence qui viendraient démolir en moi le respect lui-même. Le respect comme valeur éthique impose, pour survivre, la non-violence des comportements ■

VINCENT ROUSSEL, RESPONSABLE DE LA COMMISSION EDUCATION



Coordination française pour la Décennie

148 rue du Fbg Saint-Denis - 75010 Paris • Tél. : 01 42 41 40 38 • Fax : 01 40 36 06 60 • coordination@decennie.org

La Décennie

Les années 2001-2010 ont été proclamée par l'ONU "Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde".

La Coordination française pour la Décennie

ASSOCIATIONS MEMBRES

ACAT
ACCES - Clairière de Paix
ACNV
AIRE
Alliance Nationale des UCJG
ANV
APEPA
Arche de Lanza del Vasto
Association centre Nascita du Nord
Association Enfance - Télé : Danger
Association Montessori de France
Atelier de paix du Clunisois
CCFD
Centre de ressources sur la non-violence Midi-Pyrénées
Centre Quaker International
CERAF Médiation
Collège Lycée international Cévénol
Conflits sans violence
Coordination Martigues Décennie
Coordination orléanaise
CPOV Ile-de-France
Cultivons la paix
Cun du Larzac
Démocratie et spiritualité
DIH Mouvement de Protestation Civique
Ecole de la Paix
EUDF - Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France
Emmaüs France
EPP Midi-Pyrénées
Espéranto - SAT-Amikaro
Etincelle
FAB
Famille franciscaine
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse
Former un Avenir sans Brutalité
Génération Médiateurs
Gens Médiation
Graine de Citoyen
IFMAN
Initiatives et changement
IPLS
IRNC
Jeunesse et Non-Violence
Justice et Paix France
La Corbière des Landes
La Maison de Sagesse
La Maison du Petit Enfant
Le Petit Prince
Le Soc - Maison Jean Goss
Le Souffle - France
Le Valdoco
Les Amis des Serruriers magiques
Les Amis de Neve Shalom Wahat As Salam
LIFPL
Ligue de l'Enseignement
Maison des Droits de l'Enfant
MAN
MDPL - Saint Etienne
Mémoire de l'Avenir
MIR
Non-Violence et Paix/ Normandie
Non-Violence XXI
NVA
NVP Lorraine
Paix Sans Frontière
Partage
Pax Christi - France
PBI - Section française
Psychologie de la Motivation
Réseau Espérance
Réseau Foi et Justice France
REVEIL
Secours catholique - Caritas France
Solidarités Nouvelles face au Chômage
UNIPAZ

La Lettre

Lettre de la Coordination française pour la Décennie.

Abonnements
4 numéros, Par courriel, gratuitement sur demande. Par courrier, 5 euros pour l'année, auprès de la Coordination française pour la Décennie.

Des livres pour enfants

- Brigitte Labbé, Michel Puech, illustrations par Jacques Azam, *Les goûters philo - Le respect et le mépris*, éd. Milan jeunesse.

Ce petit livre peut servir à animer en CM un débat-philos : « Le respect relie les humains entre eux, les filles et les garçons, les hommes et les femmes, les vieux et les jeunes, les petits et les grands, les enfants et les parents, les professeurs et les élèves, les patrons et les employés, les riches, les pauvres, les juifs, les chrétiens, les musulmans, les bouddhistes, etc. »

- Sylvie Girardet, illustrations par Puig Rosado, *La politesse à petits pas*, éd. Actes sud junior, collection Musée en Herbe.

Avec les bévues et déconvenues de Gros Gnon, de Muflette et de Bébé Rat Lheur de la famille des Malpolis, les enfants découvrent avec Courte Oie, Jean-Thi et Paul-Hi de la famille des Bonnemanières, qu'il est agréable d'entendre ou de dire un mot aimable et que, selon les pays, il existe mille et une façon de se dire bonjour ou merci.

- Dans la même collection, *Le Civisme à petits pas*. Ce livre, en parlant de respect, de tolérance ou de solidarité, apprend à l'enfant à devenir un vrai petit citoyen, soucieux de ses droits mais aussi de ses responsabilités.

- Les petits livres *pour dire NON, à la violence, à l'intolérance et au racisme, à la maltraitance* aux éditions Bayard poche.

Ces petits livres permettent d'apprendre aux enfants des cycles 2 et 3 du primaire à respecter les autres et à se faire respecter.

- Stéphane Frattini et Stéphanie Ledu, illustrations par Jacques Azam, *Champions du monde de la politesse*, éd. Milan jeunesse.

Ce livre permet de réfléchir et de choisir un comportement adapté dans les situations courantes, en famille, à l'école, en ville. Les enfants et les adolescents y trouveront toute sorte de conseil pour apprendre à juger des avantages et des inconvénients de leurs choix en matière de vêtements, de manière de parler, d'hygiène et d'attitudes, etc.

Une exposition pédagogique

Une affiche pédagogique, *Face à la violence, le respect*, éd. Non-Violence Actualité fait partie de l'exposition pédagogique, *La non-violence s'affiche*, réalisée par Guy Boubault, illustrée par Pascal Baltzer. Un livret d'accompagnement contient un article remarquable de Bernard Seux sur le respect, défini comme la capacité à traiter autrui comme soi-même et comme

n'importe qui. Un livret d'activités pour la classe, en complément du pack d'affiches contient une fiche pédagogique associée à l'affiche du respect, *Le respect, c'est simple comme...*

Non-violence actualité, BP 241, 45202 Montargis cedex.

Site www.nonviolence-actualite.org

Un site internet

http://www.coe.int/t/E/Human_Rights/ECRI/3-Educational_resources/Education_Pack/Kit%20pedagogique.pdf.

Une des application concrète de l'éducation au respect est l'éducation à la différence, l'éducation interculturelle. Ce site donne accès au kit pédagogique « tous égaux, tous différents » remarquable, édité par le Conseil de l'Europe en 1995.

Ce dossier de 207 pages est téléchargeable et la reproduction du matériel de cette publication est autorisée uniquement à des fins pédagogiques non commerciales.

Une première partie présente les concepts-clés et les bases de l'éducation interculturelle.

La deuxième partie décrit de façon très précise 43 activités qu'il est possible de mettre en place avec une classe. Certaines activités aident à instaurer une bonne ambiance de groupe (G). D'autres font intervenir les représentations que nous avons des personnes de cultures, de pays ou d'origines sociales différentes (I). Certaines explorent les mécanismes à la base des situations de discrimination (M) et d'autres enfin invitent à agir pour promouvoir l'égalité et l'acceptation de la « différence ».

Les IUFM et la formation à la non-violence et à la paix

Les 23 et 24 novembre 2007, la Coordination française pour la Décennie a organisé le 5e forum « La non-violence à l'école », sur le thème : « La formation des enseignants à la relation, à la gestion des conflits et à la médiation ».

En vue de ce forum, l'association a envoyé en juin 2007 un questionnaire à tous les sites de formation des 31 IUFM de France (130), afin d'avoir une idée plus précise de ce qui pouvait se faire en matière de formation des étudiants à la relation, à la gestion des conflits et à la médiation. La Coordination a obtenu 12 réponses.

Vincent Roussel, Responsable de la Commission Education

Les réponses reçues ont été parfois succinctes, parfois accompagnées, comme pour Lyon, du plan de formation pour les trois années à venir (2007-2010) avec le souci de répondre au cahier des charges qui a été imposé aux IUFM par le Ministère de l'Education nationale.

S'il n'est pas possible de tirer des conclusions générales de cette petite enquête, il est possible de présenter certains éléments de réponse significatifs.

Question 1- Dans la formation des étudiants en IUFM, comment abordez-vous la question de la violence ?

Notre question visait essentiellement l'année de formation professionnelle des futurs enseignants après la réussite au concours et la formation continue. Il s'agissait pour nous de comprendre comment, aujourd'hui, les futurs enseignants sont préparés à affronter les problèmes de violences qu'ils vont rencontrer dans les établissements où ils seront nommés. Les réponses se situent à différents niveaux :

Plusieurs modules du plan de formation permettent d'aborder ces questions : autorité et discipline - enfants en difficulté et réponses de l'institution - violence et agressivité - éducation à la santé, conduites à risque - sociologie de la violence - gestion de classe - la difficulté scolaire - les droits et obligations des élèves

Certains modules sont obligatoires, d'autres optionnels. Par exemple, à l'IUFM de Rouen, il existe un module obligatoire sur la gestion des conflits (6 heures), un module obligatoire sur la communication, sur la motivation, sur l'hétérogénéité, sur l'évaluation, sur l'adaptation aux situations de handicap et des modules optionnels d'approfondissement sur sanction et autorité éducative, sur la communication (analyse transactionnelle, etc.)

Des conférences : maltraitance, la relation pédagogique, psychologie de l'adolescent, les conduites addictives.

Des travaux dirigés de pédagogie générale : la gestion de conflits - la relation éducative, les règles de vie - la différence entre punition et sanction - les messages clairs.

Clermont Ferrand : « Parmi les approches pédagogiques proposées, le travail sur albums de littérature de jeunesse à partir du programme "apprendre à mieux vivre ensemble" (de

Jacques Fortin) tient une place importante. Dans l'avenir, ce module aura normalement sa place en formation des néo-titulaires. »

Des groupes de suivi des stagiaires (sorte de travaux pratiques) : en collaboration avec les maîtres formateurs, études de cas, de situations réelles, vécues par les stagiaires, séances d'analyse de pratique professionnelle (APP) où des incidents critiques vécus en stages font l'objet de débats et de recherches de solutions.

Conclusion de la Coordination : L'analyse de pratique professionnelle est mise en œuvre par tous les IUFM. N'y aurait-il pas beaucoup à apprendre d'un échange de savoir-faire dans l'animation de tels groupes ?

Question 2 : Quelle place donnez-vous dans la formation des futurs enseignants aux compétences relationnelles, à la gestion des conflits et à la médiation ?

Souvent les réponses interfèrent avec celle de la question 1 alors même que pour cette question nous n'utilisons pas le mot « violence. » Les habiletés de communication, de gestion des conflits sont perçues comme liées à la gestion de la violence.

Certains ont évalué en termes de nombre d'heures

Pour l'IUFM de Bordeaux : Formation obligatoire : 64 h / année - Formation optionnelle 1 : 124 h / année (violence) - Formation optionnelle 2 : 24 h / année (préparation à l'emploi).

D'autres se sont attachés à identifier les moments où cette formation a lieu :

Clermont-Ferrand : Le fait de ne pas réserver beaucoup de temps à cette question résulte évidemment de la brièveté des formations, mais aussi d'un choix, dans la mesure où ils considèrent qu'apprendre à enseigner (didactique, pédagogie, psychologie) est fondamental dans la prévention des conflits.

Par ailleurs, des formations (premier et second degré) sont régulièrement organisées sur ce thème, dans le cadre de la formation continue.

Bar-le-Duc : La relation comme telle n'est pas traitée dans la formation initiale. Elle est abordée de manière plurielle dans le cadre de deux types d'activités de formation :

* Les ateliers de préparation aux stages de pratique en responsabilité (3 ateliers avant et 3 après).

* les temps d'analyse de pratique professionnelle, où chaque

stagiaire est invité à « dire » sa manière de vivre les relations au quotidien.

On peut parler d'une formation intégrée.

Le manque de temps est évoqué : Une place très secondaire, faute de temps !

Travail avec l'aide d'une association : Montpellier prévoit un module de deux jours pleins, où ces notions sont travaillées en théâtre forum avec Véronique Guérin de l'association Etincelle.

Question 3 : Quelle est la part de formation théorique ? Quelle est la part de formation pratique ?

Les réponses ressemblent à un inventaire à la Prévert : un peu plus de pratique que de théorie ; 30/70 ; moitié, moitié ; assez importante ; 50/50 ; On tente de ne pas séparer les deux aspects.

Dijon : En ce qui concerne les étudiants de première année, l'insistance est davantage mise sur la connaissance "théorique" de quelques dispositifs empruntés aux grands courants pédagogiques ou philosophiques. Pour les stagiaires, la méthodologie de formation privilégie l'analyse de la pratique des stagiaires mettant en œuvre de tels dispositifs (règlements de classe, élèves médiateurs sur la cours de récréation, etc.)

Question 4 : Les étudiants sont-ils formés à enseigner à leurs futurs élèves :

- la coopération ? 8 OUI et 2 NON
- la communication non-violente ? 2 OUI et 5 NON (N.B. Communication est un label qui recouvre une méthode très précise imaginée par Marshall Rosenberg)
- le conflit ? 5 OUI et 2 NON
- les règles et la loi ? 11 OUI
- le respect de la différence (différence ethnique, genre, handicap, religion, orientation sexuelle, etc.) ? 11 OUI
- la solidarité internationale ? 3 OUI et 6 NON
- la médiation ? 3 OUI et 4 NON

Question 5 : Les étudiants reçoivent-ils des formations à la gestion de la classe, comme des formations :

- à l'élaboration des règles de vie de la classe ? 12 OUI
- à l'animation d'un conseil de coopération ? 6 OUI et 3 NON
- à l'animation de groupes de parole ? 3 OUI et 7 NON
- à la dynamique des groupes restreints ? 5 OUI et 6 NON

Nantes : il y a sans doute une meilleure prise en compte de ces dimensions dans la préparation des professeurs des écoles que dans celle des professeurs de lycée et collège.

Question 6 : Le nouveau cahier des charges pour la formation des maîtres vous conduit à prendre en compte l'organisation du travail de la classe et à donner plus de place à la formation humaine et relationnelle. **Comment le mettez-vous en œuvre ?**

Clermont Ferrand : Nous le mettons en œuvre dans le même

cadre horaire. Les anciens objectifs demeurent donc, la réorganisation par compétences, ne va, à mon avis, pas changer grand-chose sur ces questions.

Pour d'autres, des choses vont se développer : Le développement des ateliers de préparation de classe et surtout les moments d'analyse de pratiques - Des modules obligatoires nouveaux - Dans la formation des professeurs stagiaires, une unité de formation générale prévoit ces dimensions : loi dans la classe - gestion des conflits - communication dans la classe - psychologie des adolescents...

Question 7 : Dans le cadre du Plan académique de formation continue, proposez-vous des formations tout public :

- à la communication et à la relation ? 6 OUI et 4 NON
- à la gestion des conflits ? 6 OUI et 4 NON
- à la médiation ? 4 OUI et 6 NON

Clermont-Ferrand : Ces formations sont présentes, pour tous les publics, à la fois dans le cadre d'action « catalogue », d'action d'initiative locale (par exemple à la demande d'un établissement) et institutionnelles (à la demande d'un IPR par exemple)

Question 8 : « Souhaitez-vous participer, à l'automne prochain, au Forum « La non-violence à l'école » qui portera sur la formation des enseignants à la relation, à la gestion des conflits et à la médiation ? ».

En plus des quatre précédents, ont répondu OUI les IUFM de Montpellier, de Nantes et de Cahors.

Deux ont répondu NON : les IUFM de Bar-le-Duc et d'Orléans-Tours. Deux autres enfin ne se sont pas prononcés, les IUFM de Brest et de Clermont-Ferrand.

Question 9 : « Dans votre centre de formation, y a-t-il des expériences concrètes de formation à la non-violence et à la paix, susceptibles d'être présentées lors de ce Forum ? Si oui, pouvez-vous nous mettre en contact avec une personne susceptible de l'exposer ? ».

Quatre sites de formation ont répondu OUI : les IUFM de Bordeaux, de Lyon, de Rouen et de La Réunion.

Question 10 : Avez-vous un souhait à formuler pour ce Forum ?

La Réunion : J'aimerais que soit organisé un atelier de réflexion sur : « Comment former les enseignants à la relation pédagogique ? »

Question 11 : Commentaires / remarques sur ce questionnaire :

Dijon : Si le traitement des informations qui remontent de ce questionnaire et du forum pouvaient constituer une base de données communicables et mutualisables pour alimenter les pratiques de formateurs intéressés, ce serait un résultat intéressant. Pourrait-on aller vers la construction d'un réseau ? ■

Un contrat de respect mutuel au collège

Source :

- * Document de présentation du contrat de respect mutuel mis en œuvre au Collège le Haut Mesnil à Montrouge (Hauts de Seine).
- * Intervention d'Aline Peignault¹, alors Principale du collège Le Haut Mesnil à Montrouge, au premier Forum « la non-violence à l'école » le 15 octobre 2003 et dont les actes sont disponibles sur le site de la Coordination française pour la Décennie : www.decennie.org.
- * Article d'Aline Peignault dans l'ouvrage collectif *Ecole : changer de cap*, éd. Chronique Sociale, 2007.
- * Article de Jamila Krebs, Conseillère Principale d'Education au collège, dans *Non-Violence Actualité* n° 275, juillet-août 2004.

Objectif :

Décrire une action coopérative amenant élèves et adultes à s'interroger sur leurs propres comportements en élaborant un Contrat de Respect Mutuel par le dialogue et le consensus et en le faisant vivre pour donner sens au « vivre ensemble » dans un collège.

« Le respect n'est pas une discipline qu'on enseigne. C'est une démarche qui se met en œuvre dans l'action et par l'action. »

¹ Aline Peignault est co-auteure avec Marie-Pierre Degois du livre *L'école, les belles et la Bête, parole d'enseignante*, éd. Chronique Sociale.

L'essentiel du récit se déroule au collège Gagarine à Trappes dans les Yvelines où Aline Peignault fut Principale avant d'arriver au collège Le Haut Mesnil de Montrouge

Remarques :

Au collège Le Haut Mesnil à Montrouge, il y a environ 400 élèves. Les classes portent les initiales du professeur principal, ce qui évite le classement implicite suggéré par des lettres ou des numéros. On parle de la 3^{ème} VR ou de la 4^{ème} AP au lieu de la 3^{ème} A et de la 4^{ème} E.

L'heure de vie de classe est hebdomadaire pour toutes les classes.

Dans le département des Hauts de Seine, le conseil général finance un poste de médiateur avec priorité donnée aux conflits entre élèves dans les collèges qui en demandent ce qui est le cas du collège Le Haut Mesnil.

1- Origine du Contrat de Respect Mutuel

En 1996, alors qu'il s'agissait de mettre en place un projet d'établissement, des professeurs ont souhaité rédiger un « code de conduite pour les élèves », afin de renforcer la portée du règlement intérieur. Très vite, il est apparu qu'il n'était pas possible de rédiger un tel code sans interroger la conduite des adultes et reconnaître qu'eux-mêmes ne pouvaient pas faire n'importe quoi.

Deux groupes de travail se sont donc constitués, l'un composé d'élèves, l'autre d'adultes. Chaque groupe avait pour objectif de réfléchir à ce qu'il attendait de l'autre groupe.

Le groupe qui comptait huit élèves a eu environ cinq réunions de 2h, animées par un jeune professeur. Les élèves avaient hâte de confronter leur point de vue à celui des professeurs.

De l'autre côté, six professeurs se sont réunis autant de fois au cours de rencontres animées par l'équipe de direction. Ils étaient très curieux de connaître ce que pensaient les élèves.

Les deux groupes se sont ensuite mélangés pour n'en former plus qu'un. Ce groupe recomposé s'est à nouveau rencontré lors de cinq réunions, animées par l'équipe de direction.

Pour l'élaboration du contrat de respect mutuel, le fonctionnement adopté a été le suivant : d'abord, le groupe commun se mettait d'accord sur un projet écrit, qui était ensuite soumis à l'ensemble des professeurs, lesquels pouvaient réagir, demander des modifications, exprimer des réserves ; s'en suivait de nombreuses discussions, notamment en salle des professeurs, et même lors d'une assemblée générale, spécialement convoquée sur le sujet ; le groupe des quinze professeurs et élèves retravaillait ensuite le projet, en tenant compte des différentes remarques formulées.

Lorsqu'un consensus fragile a été obtenu entre l'ensemble des professeurs, le Contrat de Respect Mutuel a été soumis, durant les heures de Vie de classe, à l'ensemble des 400 élèves du collège pour réactions, avis et propositions. Leurs remarques ont été prises en compte par le groupe des quinze qui les ont intégré au texte, lequel a donc du être à nouveau validé par l'ensemble des professeurs.

Enfin, un professeur principal et une classe de 4ème ont donné leur accord pour tester le Contrat de Respect Mutuel, en essayant de le vivre au jour le jour pendant un trimestre. Au bout d'un certain temps, les effets du Contrat dans cette classe ont été évalués.

Le processus a donc duré toute l'année scolaire 1997-1998.

Comme les résultats de l'évaluation ont été positifs, le Contrat a été mis en vigueur dans tout le collège à la rentrée suivante. Il a été intégré au projet d'établissement et le conseil d'administration du collège en a été informé. Si les parents d'élèves ont toujours soutenu la démarche, ils n'ont pas été impliqués dans le projet qui concernait essentiellement les relations entre les professeurs et les élèves.

Le plus difficile a été la résistance des professeurs, résistance sourde ou indignée : « on donne une arme aux élèves contre nous ! ». Ce travail a amené les professeurs à se questionner sur leurs devoirs à l'égard des élèves, dans un métier où il n'y a pas de code déontologique. Il a fallu faire avancer l'idée que les professeurs, tout comme les élèves, ont des devoirs, ce qui a pu être perçu comme une idée « révolutionnaire, » voire « dangereux » ou encore « inutile » : « on le fait déjà, alors à quoi ça sert ? ».

Un travail important a été réalisé pour prendre en compte l'avis des adultes-opposants et l'intégrer dans la formulation du document, en apportant des nuances et des réserves. « En fait, nous avons fait un travail de fond sur le sens, dans une démarche éthique qui dit l'école que nous voulons. Sur un tel sujet, il faut impliquer tous les adultes et tous les élèves. Le résultat espéré est, pour les adultes comme pour les élèves, une occasion d'épanouissement de soi dans le champ professionnel », dit Aline Peignault. « Souvent, on fait avancer les choses autour d'un café ou entre deux portes. Dès que je sentais un blocage important, je faisais en sorte de retravailler la question. »

2- Le Contrat de Respect Mutuel est distinct du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur est un document obligatoire dans tous les collèges. Il est la loi. Une fois qu'elle est posée, elle ne se discute pas et elle s'applique. Toute infraction à la loi est sanctionnée. Le document lui-même comporte la liste des sanctions prévues en cas de manquement.

A l'inverse, on ne sanctionne pas au nom du Contrat de Respect Mutuel. Le Contrat de Respect Mutuel renforce le sens et la portée du règlement intérieur et ne remet pas en cause la position de l'adulte, investi de l'autorité. : « si on ne parvient pas à un accord, s'en tenir à la position de l'adulte compte tenu de sa fonction. »

Le Contrat de Respect Mutuel exprime un accord entre des personnes, les adultes et les élèves, qui « ont la volonté de s'entendre sur un certain nombre de points. » Chacun a quelque chose à gagner à travers cet accord, à savoir « mieux travailler au collège » et chacun décide pour cela de faire une part du chemin.

Ce contrat renvoie chacun à sa conscience. Il est construit sur une valeur centrale, le respect de l'autre et s'appuie sur « la bonne volonté des élèves et la conscience professionnelle des adultes ». S'il repose sur « la volonté » de chacun, il n'est ni une promesse, ni un engagement, prenant ainsi en compte la liberté des personnes. Il permet de mettre en évidence la distance entre une situation vécue dans le quotidien et l'idéal qu'il contient. Il dit ce qui compte aux yeux de tous. Il dit les devoirs et ce qui fait sens dans le collège. Il fait référence à des situations problématiques rencontrées au jour le jour. Il précise cependant qu'en cas de problème, « il faut réfléchir, s'en

parler sans se faire de reproches » et que « si les problèmes persistent, chacun est renvoyé à la loi. »

Le Contrat de Respect Mutuel fait l'hypothèse que la transformation personnelle est possible, même si cela ne va pas de soi et qu'« *il faut le relire souvent parce qu'on peut l'oublier.* »

Le Contrat de Respect Mutuel concerne aussi bien les adultes que les élèves. Il concerne « *les relations* », « *les apprentissages* » et « *le règlement* ». Il faut remarquer que si les colonnes concernant les élèves sont moins fournies que celle des adultes, c'est tout simplement parce que, par ailleurs, le règlement du collège dit déjà avec beaucoup de précision les obligations des élèves.

3- Comment se servir du Contrat de Respect Mutuel ?

3-1- Au quotidien

Il est affiché dans toutes les classes et figure dans le carnet de correspondance et dans le bulletin trimestriel.

L'heure de vie de classe, à raison d'une heure par semaine, est un espace de parole institué dans toutes les classes du collège. A l'occasion de petits problèmes du quotidien on revient au Contrat de Respect Mutuel, on le relit. Il donne une ligne de conduite.

Cependant l'inertie et l'oubli menacent : le Contrat pourrait très vite devenir un gadget affiché sur les murs. Il faut trouver à le faire vivre autrement

3-2- Des actions fortes, symboliques, solennelles

A partir du texte du Contrat de Respect, des élèves ont fait émerger les valeurs qu'il contient et les ont concrétisées sous forme de feuilles qu'ils ont collées pour réaliser un Arbre du Respect. Il est désormais encadré et exposé en bonne place dans le hall du collège.

Une photographie rassemblant tous les élèves et tous les adultes du collège autour des mots « **CONTRAT DE RESPECT MUTUEL** » écrit en gros, a été prise dans la cour du collège. Elle a été offerte à tous les élèves du collège et un agrandissement est exposé dans le bureau de la vie scolaire.

Tous les ans, il est essentiel que les élèves de sixième s'approprient le Contrat de Respect Mutuel. A leur intention, les professeurs et la conseillère d'éducation organisent un concours de poèmes et de dessins inspirés par le Contrat. Une exposition des travaux des élèves est organisée, pour donner une certaine solennité au concours. Tous les élèves et les adultes, dont les parents, sont invités à voter pour l'attribution de prix qui sont ensuite remis aux élèves lauréats au cours d'une cérémonie officielle, pendant une récréation.

3-3- Lors de formations et d'accueils

Le Contrat de Respect Mutuel fait partie intégrante de la formation des délégués des élèves. Cette formation dure deux jours et se fait hors du collège.

De même lors de l'accueil des nouveaux professeurs à la pré-rentrée, une demi-journée est consacrée à l'historique du Contrat, à son sens et sa portée.

Dans le même esprit, la co-formation entre enseignants pour animer l'Heure de Vie de la Classe est favorisée.

3-4- Communication

La communication autour du Contrat se fait en interne lors des petits discours qui marquent les événements et en externe quand la presse veut informer sur les initiatives éducatives.

3-4- Dans le Projet d'Etablissement

En 2001, le Contrat de Respect Mutuel est devenu le socle sur lequel a été bâti le projet d'établissement et il a été décidé de construire l'ensemble de la formation sur l'idée de respect mutuel.

FAIRE VIVRE LE CONTRAT DE RESPECT MUTUEL...

CONTRAT DE RESPECT MUTUEL (Collège Le Haut Mesnil Septembre 1999)

Ce Contrat est un outil qui s'appuie sur la valeur de l'exemple et doit permettre à tous de mieux travailler. Il repose sur la bonne volonté des élèves et la conscience professionnelle des adultes.

Au collège, adultes et élèves ont la volonté de s'entendre sur les points suivants :

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL COMME BASE DE LA COMMUNICATION

LES RELATIONS

- ne jamais insulter l'autre (regarder n'est pas insulter)
- l'humilier (plaisanter n'est pas humilier)
- le frapper (toucher n'est pas frapper)
- parler sans crier, s'écouter, être poli
- si besoin, prévoir et organiser un entretien
- si on ne parvient pas à un accord, s'en tenir à la position de l'adulte compte tenu de sa fonction

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL POUR DES APPRENTISSAGES PLUS EFFICACES

LES APPRENTISSAGES

Le travail

Les élèves

- écouter en classe et lever la main pour parler.
- étudier régulièrement les leçons.
- essayer de faire tout le travail, y compris à la maison, même s'il n'est pas noté.
- rattraper un retard dû à une absence courte.

Les professeurs

- expliquer clairement et écrire lisiblement.
- intéresser les élèves, leur donner l'envie d'apprendre et ne pas interroger toujours les mêmes.
- s'assurer, si possible, que les élèves ont compris.
- être juste.
- encourager les élèves, les aider quand ils le demandent et sont motivés.
- ne pas surcharger les élèves de travail et bien le répartir.
- s'entendre avec les autres professeurs pour travailler de façon harmonieuse.

Les contrôles

Les élèves

- réviser sérieusement les contrôles.
- ne pas tricher.

Les professeurs

- créer un climat de calme et de concentration.
- laisser un temps suffisant.
- alterner petits et grands contrôles.
- présenter le barème quand c'est possible.
- rendre les copies dans un délai raisonnable annoncé.
- ne jamais associer notes de comportement et notes de contrôle.

Les bulletins

Les adultes ont la volonté de ne jamais écrire de jugement définitif sur les bulletins.

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL POUR UN COLLEGE PLUS JUSTE

LE REGLEMENT

Les élèves

- assumer ses actes sans mentir.
- ne pas profiter de certaines situations.
- ne pas encourager les mauvais comportements.
- ne pas être complices, ni se taire, en cas de faits graves.
- respecter le règlement.

Les adultes

- prendre en compte la parole des élèves.
- être ferme, sans rigidité.
- tenir compte des circonstances.
- doser les punitions selon la gravité des faits.
- éviter les punitions collectives.

Adultes et élèves ont la volonté de faire appel au médiateur en diverses circonstances et d'éviter l'exclusion de cours ou du collège.

Le Contrat complète le règlement intérieur dont il renforce le sens et la portée et ne remet pas en cause la position de l'adulte, investi d'autorité. En cas de problèmes, sachant qu'on a tous droit à des circonstances atténuantes, la seule solution est de réfléchir, d'en parler sans se faire de reproches. Si les problèmes persistent, chacun est renvoyé à la loi. Pour les élèves, c'est le règlement du collège qui s'applique.

➤ PROJET : LE RESPECT MUTUEL COMME VECTEUR DE CHANGEMENT

Les élèves de la Classe d'Accueil nous indiquent comment faire vivre le Contrat : "On veut bien l'essayer... C'est bien... mais il faut le relire souvent parce qu'on peut l'oublier. Si quelque chose ne va pas dans le Contrat, on peut le changer".

Réaliser une charte du respect

Age : les élèves des cours moyens ou du collège

Durée : Plusieurs séances de 50 minutes

Objectifs :

- Développer chez les élèves les attitudes de respect de l'environnement, des autres et de soi-même.
- Développer l'esprit de coopération par la réalisation d'une œuvre commune.
- Développer la conscience citoyenne à l'intérieur de l'école.

Source :

Cette fiche a été réalisée par Vincent Roussel de la Coordination française pour la Décennie, après enquête auprès des acteurs de l'action relatée en page 1.

En annexe :

Une photocopie copie de la charte de Montargis. Elle peut servir d'exemple de ce qu'il est possible de réaliser.

Démarche pédagogique proposée :

3.1. Réflexion pour comprendre les différences entre une charte et un règlement

- La réflexion doit permettre de faire comprendre la nécessité des règlements écrits et des lois qui doivent nous permettre de vivre ensemble dans la sécurité. Sans loi, c'est la loi du plus fort qui prédomine. La loi, pour être régulatrice de la vie en société, doit prévoir des sanctions adaptées aux infractions commises et ces sanctions doivent être appliquées. La loi est la même pour tous (enfants et adultes).
- Une charte est un engagement moral et volontaire à se comporter avec respect en général et dans les situations précisées par le texte. **Il n'y a pas de sanction en cas de manquement.** Chacun est invité à prendre l'engagement, par exemple en donnant sa signature, de respecter les articles de la charte. Il peut se créer une dynamique dans laquelle un grand nombre de personnes feront de même. Il n'y a aucune contrainte. S'il respecte la charte c'est uniquement parce qu'il a conscience que cet engagement est une contribution personnelle à l'amélioration de la qualité du « vivre ensemble. » Les règles ainsi suivies sont « intériorisées ».

3.2. Les articles de la charte du respect

- Demander aux enfants d'écrire ce qu'ils voudraient voir respecté. La réflexion et l'expression peuvent concerner les quatre domaines suivants :
 1. Le respect du cadre de vie à l'intérieur de l'école.
 2. Le respect du cadre de vie dans les autres lieux (le quartier, la ville, le village, etc.).
 3. Le respect des autres à l'intérieur de l'école.
 4. Le respect des autres dans les autres lieux.
- Demandez aux élèves de faire part à toute la classe de leurs idées. A partir de ces idées vous pouvez permettre un débat libre.

L'agression, ça peut commencer par le regard. Mais c'est surtout les mots. Certains s'amuse à provoquer et utilisent des mots qui poussent à la guerre. C'est vrai, tout le monde peut pêter les plombs. Ca arrive. Mais ce langage de défi ! Cette manie d'afficher sa force sur l'autre, en permanence, ça chauffe les esprits. Il faut se parler normalement, garder le contrôle. Certains disent : faut être respecté. Nous, on dit :
"Si tu veux le respect, commence par respecter les autres".
Manifeste Stop la violence : 2- Respect ? On se parle sur un autre ton.)

3.3. Comment choisir les articles qui constitueront la charte ?

- Ramassez les feuilles. Vous expliquez que vous allez faire une synthèse de leurs textes en rassemblant leurs propositions. Préciser qu'il s'agit de classer les articles proposés, d'enlever les doublons, et que vous respecterez leur expression et même certaines erreurs d'orthographe. Vous vous proposez de recopier cette synthèse sur une grande feuille de papier. Lors d'une séance ultérieure vous pourrez faire avec eux un travail collectif pour améliorer l'orthographe, la grammaire et la syntaxe. Vous pourrez aussi éliminer les articles qui n'ont pas une large approbation des élèves et, éventuellement, compléter par des articles qui paraîtront importants. Vous avez aussi la possibilité d'en suggérer quelques uns, mais exceptionnellement.
- Demander aux enfants de choisir le mode d'expression de la charte. Par exemple vous leur demandez de choisir entre les quatre formulations : « Il faut respecter les locaux » ou bien « Je respecte les locaux » ou bien « Respecter les locaux » ou bien « J'essaie de respecter les locaux ».
- Quand c'est possible, encourager les enfants à affirmer dans un même article un droit pour les autres en même temps qu'une prise de responsabilité. Par exemple : « Je ne crache pas par terre » peut devenir « Je ne crache pas par terre (responsabilité) pour que personne ne marche dedans (droit) ».

3.3. Ajouter en introduction une affirmation de valeurs communes :

- Cette affirmation ne doit pas demander de longs développements. Par exemple : « Je dis NON à la violence et je dis OUI à l'amitié et à l'entente. » On peut distinguer dans cette déclaration ce qu'on rejette catégoriquement (une ou deux contre-valeurs) et ce qu'on veut promouvoir (une ou deux valeurs).
- Pour cela on peut commencer par un exercice : demandez aux élèves d'écrire un texte qui commence par : « J'aimerais vivre dans une école où... »
- Lire les textes obtenus pour que tous en prennent connaissance.
- On peut éventuellement faire une « tempête de cerveaux » pour avoir un certain nombre de propositions ; éliminer celles qui visiblement ne rassemblent pas un large accord ; éventuellement terminer par un vote.

3.4. Un titre et une phrase de motivation

- Trouver une phrase de conclusion qui soit un encouragement à adhérer à la charte. Par exemple : « Si nous nous engageons tous, nous vivrons mieux ensemble. »
- On peut procéder comme précédemment.
- Puis se mettre d'accord sur un titre : « Charte de la classe de ... de l'école... pour... »

3.5. Des illustrations :

- Demander aux élèves de réaliser un dessin illustrant la charte.
- Confier à un groupe de 4 ou 5 élèves le soin de réaliser un affichage en trouvant le lieu d'affichage le plus pertinent dans l'école avec l'approbation de la direction de l'école, en écrivant le texte de la charte sur une grande affiche et en choisissant quelques-uns des dessins réalisés pour rendre le tout plus attractif. Les autres dessins pourront être affichés dans la classe.

3.6. Les engagements :

- Avec cette activité, il y aura des manifestations de bonne volonté et, pour un temps, il peut y avoir une réelle dynamique. Il s'agit de l'entretenir le plus longtemps possible avant la fin de l'année.
- Un travail d'information des autres classes sur l'existence et le contenu de cette charte peut être organisé.
- Un texte court peut être proposé à la signature des enfants et des adultes. Par exemple : « Je m'engage à faire tout mon possible pour essayer de respecter la charte ... (titre) » Ce texte doit être mis dans un endroit connu de tous et qui respecte une certaine discrétion.
- Il sera intéressant de faire connaître à tous le nombre de signatures obtenues.

Annexe :

Charte des écoles de Montargis pour un meilleur cadre de vie et de respect des autres

Charte des enfants des écoles de Montargis Pour un meilleur cadre de vie et de respect des autres

I - Respecter le cadre de vie: I-1 A l'école

- * Je respecte les locaux.
- * Je respecte les affaires de l'école ; je ne dessine pas sur les tables ; quand j'emprunte le matériel de l'école, j'en prends soin et je le remets à sa place.
- * Je respecte les toilettes pour qu'elles soient agréables pour tous ; je tire la chasse d'eau; je ne mets pas ma bouche sur les robinets pour ne pas avoir de microbes.
- * J'essaie de ne pas être trop bruyant(e) sous le préau et dans les couloirs. Je jette les papiers et les chewing-gums dans les poubelles.
- * Je ne crache pas par terre pour qu'on ne marche pas dessus.
- * Je respecte la végétation et les arbustes de la cour.

J'AIDE LES AUTRES ET PLUS PARTICULIÈREMENT LES PETITS À COMPRENDRE POURQUOI IL FAUT RESPECTER LA PROPRETÉ PARTOUT DANS L'ÉCOLE; JE LEUR MONTRE L'EXEMPLE.

- I-2 Dans tous les lieux
- * Je ne jette pas les papiers par terre et j'utilise les poubelles.
- * Je respecte la végétation partout, dans les jardins, dans la nature.
- * Je respecte les lieux de vie et je ne fais pas de tags.
- * Je ne fume pas pour ne pas détruire ma santé et celle des autres.

Je dis NON à la violence INTERDIT la violence, SILENCE la violence et je dis OUI à l'amitié, OUI à l'entente.



II - Respecter les autres, enfants et adultes II-1 A l'école

- * A l'école je respecte les autres : mes camarades, les maîtres et les maîtresses, les dames de cantine, les dames de ménage, les intervenants en sport, en langue, en musique, les aides-éducatrices, la directrice ou le directeur.
- * Je ne profite pas de la cantine pour me battre.
- * J'ai du temps pendant la récréation pour jouer, alors dès qu'elle se finit, je me remets au travail tranquillement.
- * Je ne vole pas les affaires des autres.
- * J'essaie de me tenir correctement en sortie pour ma sécurité et celle des autres.
- Je me dois d'être poli(e) lors des visites à l'extérieur.
- II-2 Dans les autres lieux
- * Je respecte les autres pour que les autres me respectent.
- * Je n'insulte personne et je ne réponds pas aux insultes des autres. Je ne dis pas de gros mots. Je ne me moque pas des autres.
- * Si je bouscule quelqu'un, je présente mes excuses.
- * Je respecte les lois et en particulier le code de la route pour ne pas me mettre en danger ni mettre les autres en danger.
- * Je ne repousse personne de mon groupe; je respecte la différence et je refuse le racisme.
- * Je n'agresse pas les personnes mais j'essaie de les aider, de les écouter, de leur sourire, d'être poli(e) avec elles.
- * Je ne rackette pas.
- * J'essaie d'être un bon exemple, d'intervenir ou de demander l'aide d'un adulte quand il y a un problème.

Si nous nous engageons tous, nous vivrons mieux tous ensemble

Supplément :

Accueil du Public jeune au 3e Salon international des Initiatives de Paix

Paris, 30, 31 mai et 1er juin 2008

Dans l'esprit de la Décennie, la Coordination considère qu'il est fondamental que chacun reçoive, dès son plus jeune âge, une éducation à la culture de non-violence et de paix, une attention particulière sera portée aux enfants et

Un Passeport Jeunes

Le Passeport Jeunes sera remis à chaque jeune visiteur à son arrivée au Salon. Il le guidera dans sa visite, en lui indiquant notamment les exposants proposant des activités ludiques et interactives, ainsi que des supports de présentation adaptés aux enfants et aux adolescents.

Des animations spécifiques

A travers le jeu, l'art et la rencontre, ces animations permettront aux jeunes de découvrir la culture de non-violence sous des aspects qui les concernent : le vivre-ensemble, la gestion des conflits, la non-discrimination ou encore la solidarité internationale.



Le jeu : théâtre-forum, jeu coopératif, exposition interactive, jeu de rôle.



L'art : spectacle, dessin, film, exposition artistique, peinture.



La rencontre : visite de stands, conférence, atelier interactif.

L'accueil des groupes

Un accueil organisé pour les groupes

Les groupes venant d'établissements scolaires, de centres sociaux, d'instituts médico-éducatifs ou de maisons des jeunes et de la culture peuvent bénéficier d'un **accueil organisé, convenu à l'avance en fonction de vos souhaits et de nos disponibilités**. Cet accueil combinera une visite, libre ou guidée, du Salon et des stands, une participation à des animations spécifiques et une participation libre aux activités permanentes du Salon.

Une inscription en 3 temps

- **1^{er} étape : votre pré-inscription**
La fiche de pré-inscription peut être téléchargée sur le site www.salon-initiativesdepaix.org (page Animation Jeunesse). Merci de remplir une fiche par groupe !
- **2^e étape : notre confirmation**
Vous recevez une confirmation et le programme détaillé qui vous est proposé.
- **3^e étape : votre inscription**
Vous nous renvoyez le règlement et nous nous retrouvons au Salon !

Téléchargez le **Guide explicatif** « Accueil groupes jeunes Salon 2008 » sur le site du Salon www.salon-initiativesdepaix.org

"Pour plus d'informations, merci de contacter :
Christelle Huré, chargée de l'accueil Jeunes / c.hure@decennie.org.